



Les femmes monoparentales face au manque de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans

Martin Wagener, décembre 2013

Le manque d'accueil de structures collectives pour jeunes enfants et adolescents est bien connu à Bruxelles. Cette situation de manque d'accueil débute à la crèche tout en se poursuivant dans la difficulté de trouver une « bonne école », et puis se montre de manière particulièrement inégale dans l'accès aux activités extra-scolaires pour les enfants et adolescents. L'expérience des femmes monoparentales est à cet égard particulièrement intéressante à analyser (Wagener, 2013). Cette analyse rend compte des résultats concernant l'expérience des femmes monoparentales face au manque de places pour les enfants de zéro à trois ans¹ dans le contexte bruxellois.

Elle se base sur une analyse des statistiques descriptives (Wagener 2011) et longitudinales (Wagener et coll, 2014) et sur l'analyse d'une triple vague d'entretiens biographiques et « extrospectifs » (Martuccelli, 2010) avec une cinquantaine de mères (et six pères) en situation de monoparentalité, croisant les trajectoires individuelles avec les épreuves sociétales (Martuccelli, 2010) (vie familiale, travail et logement) et l'offre institutionnelle.

Un manque de crèches

Nombre d'analyses (Nicole-Drancourt, 2009 ; Tremblay, 2004) identifient les freins concrets dans la conciliation vie privée et professionnelle pour les femmes monoparentales au niveau de l'organisation de l'accueil des enfants. Nombre de textes politiques focalisent fortement sur ce déficit organisationnel : manque de structures d'accueil avec longues listes d'attente ; horaires de l'accueil non adaptés aux horaires de travail / formation ; coûts élevés pour l'accueil et constat qu'il est souvent réservé pour les parents qui travaillent.

Si l'on observe la carte du nombre de places disponibles en accueil collectif 0-3 ans (crèches, maisons communales d'accueil de l'enfance, pré-gardiennat, crèche parentale,

1 Concernant l'expérience des femmes monoparentales face au choix d'une école et face à l'accès des structures extrascolaire, voir Wagener, M., Les femmes monoparentales face au choix d'une école, Analyse 14/2013 du RIEPP et Wagener, M., Les femmes monoparentales face aux inégalités d'accès aux activités extrascolaire, Analyse 15/2013 du RIEPP. Téléchargeables sur www.riepp.be/publications2013.

maisons d'enfants et halte-accueils), on s'aperçoit qu'elle donne l'image inverse de la carte qui montre la répartition des ménages monoparentaux. Les familles monoparentales vivent donc plus souvent dans des quartiers où les pénuries des crèches sont plus aiguës.

Le nombre d'enfants dans la région bruxelloise était de 47.440 au 1^{er} janvier 2008, le nombre total de places en crèche étant seulement de 14.391, soit une place pour trois enfants².

Tableau 1: Les places d'accueil pour la petite enfance en Région de Bruxelles-capitale au 1er septembre 2008³

	Places d'accueil ONE	Places d'accueil K8G	Total des places
Accueil en collectivité subventionné	5731	2880	
Accueil en collectivité non subventionné	2332	2785	
Total de l'accueil en collectivité	8063	5665	13728
Accueil de type familial subventionné	325	34	
Accueil de type familial non subventionné	85	219	
Total de l'accueil de type familial	410	251	
Total des places d'accueil en collectivité et de type familial	8473	5918	661
Répartition du total des places d'accueil	59%	41%	
Total général des places d'accueil ONE + K&G			14391
	Source:ONE 13/06/08	Source: K8G 01/07/08	

Plusieurs problèmes d'accessibilité aux crèches résultent de ce déficit organisationnel : manque de structures d'accueil avec longues listes d'attente ; horaires de l'accueil non adaptés aux horaires de travail / formation ; coûts élevés pour l'accueil et le fait qu'il est souvent réservé pour les parents qui travaillent (Pacte territorial, 2010).

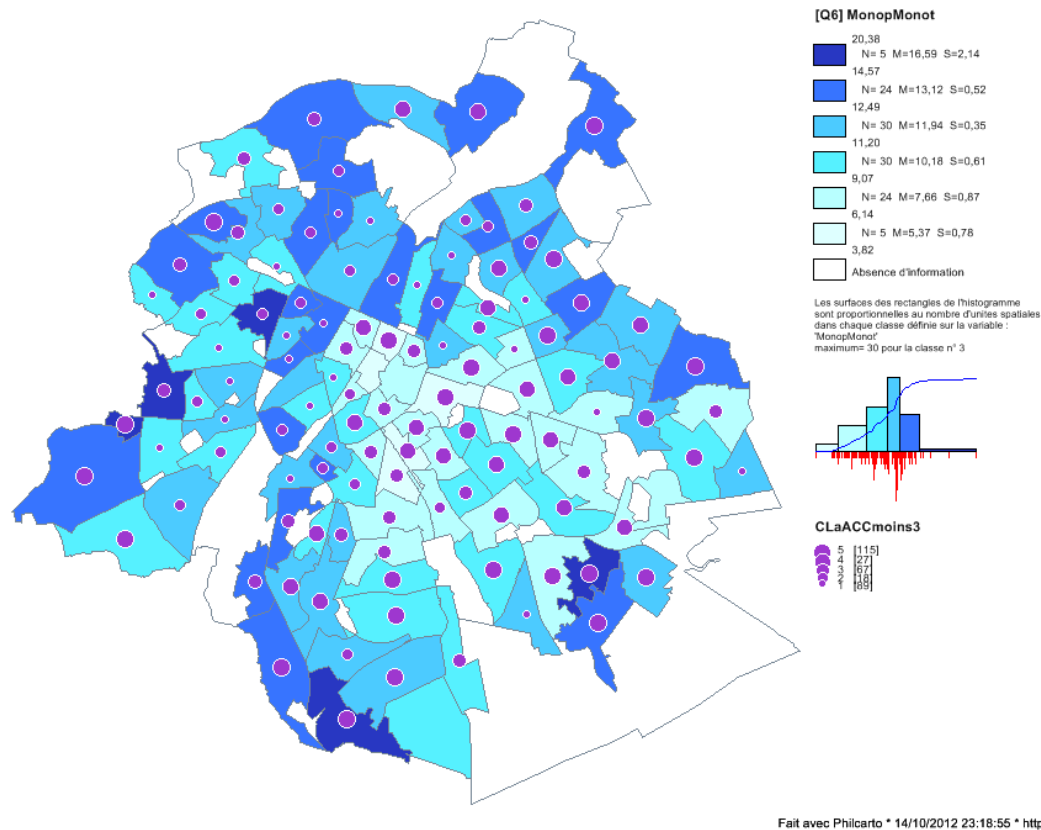
La figure à la page suivante montre que les quartiers où se trouvent majoritairement les familles monoparentales ne sont pas nécessairement des quartiers où se trouvent le plus d'enfants, mais ce sont souvent les quartiers où la pénurie de crèches est aiguë.

Les cercles montrent la densité des places de différentes modalités d'accueil pour enfants de moins de trois ans par le nombre d'enfants du même âge résidant dans le quartier. Le plus petit cercle retient les quartiers où maximum 16% des enfants résidants peuvent être accueillis. La zone le long de l'est du pentagone ressort clairement. La division est-ouest - à part de quelques exceptions - ressort clairement sur la carte. Retenons encore que les quartiers en bleu foncés accueillent d'importants ensembles de logement social. Les deux quartiers dans le sud-est regroupent des locataires de logement social qui cohabitent dans le même quartier que les populations plus aisées⁴.

2 GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Renforcer l'accueil de la petite enfance 0-3 ans en Région de Bruxelles-capitale - Le « plan crèches »*. Inventaire des acteurs et des mesures, 2009.

3 GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *Renforcer l'accueil de la petite enfance 0-3 ans en Région de Bruxelles-Capitale - Le « plan crèches »*. Inventaire des acteurs et des mesures., 2009. Tab.1/1.

Figure 1 : Part des familles monoparentales en Région bruxelloise par rapport aux quartiers en 2006 comparé à la proportion des structures d'accueil pour enfants de moins de 3 ans (2011)⁵



Les fluctuations des taux de couverture de crèches entre communes peuvent être très inégales, allant de 15,42% à Molenbeek-Saint-Jean jusqu'à 61,69% à Woluwé-Saint-Lambert⁶, la moyenne régionale étant de 31,33%.

Dans leur mémorandum en 2009, les CPAS mettaient en évidence combien ils étaient quotidiennement confrontés à la problématique de l'accueil. La garde d'enfants constitue effectivement un des premiers obstacles à un trajet d'insertion socioprofessionnelle. C'est particulièrement le cas lorsque la personne assume seule la charge de ses enfants. En l'absence de possibilités d'accueil des enfants, les personnes n'ont plus alors la

4 Nous avons aussi consulté les mêmes statistiques selon les secteurs statistiques au nombre de 724. Les moyennes des quartiers gommant parfois les différences à une plus petite échelle territoriale. Afin de pouvoir faire des calculs croisés et de respecter la législation en matière des données personnelles, nous sommes obligés de recourir aux quartiers (118). Une visite des différents quartiers de logement social ainsi que l'attention lors de l'analyse des indicateurs devraient nous permettre de ne pas commettre d'erreur écologique.

5 Source : *Monitoring du quartier* (en ligne).

6 GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, *op.cit.*, Tab.2/4.

disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé par le CPAS. Ceux-ci sont obligés de financer l'accueil des enfants dans des structures privées dont les tarifs sont bien plus élevés que ceux pratiqués par les crèches publiques. Les autorités compétentes ont reconnu que le développement de la garde d'enfants et l'activation des familles monoparentales comme groupe à risque spécifique sont des priorités. Ainsi, les CPAS soutiennent le « plan crèche » bruxellois et demandent que les actions prévues dans le PAN Inclusion sociale 2008 - 2010 soient suivies d'effets.

L'Observatoire Bruxellois de l'Emploi (OBE) constate également l'existence d'obstacles à la participation au marché du travail des parents de jeunes enfants liés à la pénurie des structures d'accueil (crèches et accueil extrascolaire) en Région bruxelloise. L'OBE souligne que ce problème se pose avec plus d'acuité pour les familles monoparentales. Et cela, surtout pour celles constituées d'un parent demandeur d'emploi. On sait quelles conditions liées à l'utilisation de ces structures (attestation de l'employeur, coût...) ne tiennent pas compte de la situation spécifique des demandeurs d'emploi. Généralement, en matière d'inscription sur les listes d'attente des crèches, les personnes qui travaillent sont prioritaires par rapport aux demandeurs d'emploi. C'est pour éviter ce genre d'obstacles dans le parcours d'insertion des demandeurs d'emploi qu'ACTIRIS a mis en place plusieurs Maisons d'Enfants⁷ destinées essentiellement aux demandeurs d'emploi.

L'accueil des enfants dans des lieux reconnus

Des parents en situation monoparentale avec des jeunes enfants doivent quasi nécessairement recourir à des crèches et d'autres garderies pour parvenir à une conciliation qui leur permette de trouver ou de garder un travail. Madeleine est la seule mère avec des jeunes enfants de notre enquête qui ne recourt pas à une crèche. Sa propre mère garde l'enfant lors des heures de travail. Toutes les autres personnes, qui ont des jeunes enfants, doivent nécessairement trouver une crèche. Quand les enfants sont plus âgés, les enfants peuvent fréquenter dans la mesure des moyens des parents des garderies après l'école ou des activités proposées le mercredi après-midi. Les enfants qui ont acquis l'âge ou les possibilités de vivre une certaine autonomie passent parfois quelques heures seules à la maison.

L'obstacle le plus important pour les mères en recherche de travail est la grande difficulté à trouver des crèches à laquelle s'ajoute parfois une certaine « mauvaise conscience » de laisser leur enfant. Les mères qui utilisent les crèches acceptent mieux cette nécessaire distance pour approfondir alors plus les « moments de qualité » avec l'enfant. Ainsi Rachida nous a parlé d'abord de sa mauvaise conscience et puis elle s'est rendue compte que sa fille s'amusait plutôt bien à la crèche. D'autres mères nous ont fait part de leurs

7 Voir l'inventaire des mesures d'aide à l'emploi en 2007, OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, ENIAC, *L'inventaire des mesures d'aide à l'emploi*, 2007, pp.152-157. Voir aussi sur le sujet, le rapport de l'OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI, *Les 10 ans de la Maison d'Enfants de l'ORBEM asbl. Enjeux et perspectives*, 2002.

premières mauvaises impressions de la garderie, impressions qu'elles ont su révoquer par la suite.

Un des grands obstacles à l'accessibilité des crèches est parfois le type de métier ou les horaires de travail. Julie comme aide-soignante a dû changer de travail en acceptant de « faire le nettoyage » dans une école pour parvenir à trouver une conciliation travail-famille. Jean-Luc a arrêté son métier de cuisinier, Jan celui de pâtissier. Marlène a dû se mettre sur la « liste des licenciements collectifs » puisqu'elle ne pouvait pas changer pour un horaire en équipe « tôt/tard ». Mathilde ne pouvait plus accepter de faire des heures supplémentaires tard le soir ou durant le week-end et a dû démissionner de son poste. Fabienne a arrêté son travail en secrétariat de nuit à l'aéroport. On peut citer maints exemples de parents qui ont dû soit arrêter leur travail, soit renoncer à des offres puisqu'ils n'ont pas trouvé de garde adaptée à leur situation.

Hélène ne voit pas de possibilités pour parvenir à articuler son travail avec l'éducation de ses trois enfants : « *J'ai fait des études d'hôtellerie mais... Non, ça va, mon papa travaille dans un hôtel, j'ai fait des stages là-bas... Non, je n'aime pas, les horaires ce n'est pas facile avec les enfants, en hôtellerie, c'est des horaires coupés* ». La recherche d'emploi avec trois enfants n'est pas faisable pour elle : « *Oui, ce n'est pas possible. Moi avec trois enfants, comment voulez-vous que je... Même si je trouvais un travail que j'aime, il n'y a pas moyen ! Si je pars d'ici [maison d'accueil], j'aurais un loyer à payer, j'aurais la crèche à payer pour le petit, parce que la crèche c'est obligé... Je fais comment, moi ? Et les salaires, pour le moment, excusez-moi, mais ce n'est pas terrible quoi ! Quand on travaille, si c'est pour aller donner quatre à cinq cents euros pour une crèche, non. Moi je ne sais pas* ». Elle dit qu'elle ne cherche pas d'emploi pour l'instant, et même s'il y a une formation qui l'intéresse, elle ne trouvera pas le temps. Hélène soutient aussi qu'elle ne doit pas seulement trouver une garde pour son plus petit enfant âgé de 15 mois, mais aussi pour les deux autres qui ont 5 et 8 ans. Elle évoque la difficulté de s'en sortir avec le salaire qu'elle pourrait recevoir du travail, et le coût supplémentaire qu'elle devrait supporter pour payer les frais d'accueil de ses enfants. Elle explique qu'elle aimerait bien faire une formation pour arriver à d'autres destinées professionnelles « *mais avec trois enfants, ce n'est pas possible* ». L'accessibilité des crèches du côté du manque de place ainsi que du coût que cela représente est difficilement envisageable pour les parents qui ont des bas salaires, et s'ils ont alors plusieurs enfants cette quête devient infaisable.

Une autre difficulté sont les heures d'ouverture des crèches. Fabienne explique que, quand sa fille était petite, elle allait la déposer à une crèche qui était « *très pratique, elle était ouverte 24h/24 7jour/7 et en fait, c'était très utile pour les femmes qui travaillaient comme serveuses ou qui travaillaient au Delhaize jusqu'à 21h* ». À l'époque, elle travaillait jusqu'à 18h et cette crèche lui permettait d'aller chercher sa fille avant 20h : « *le temps de faire le trajet du bureau jusqu'à la crèche et à 20h du soir, il y a quelqu'un d'autre qui reprenait le lit, il fallait 2h pour faire le changement de literie...* ». À cause des problèmes d'assurance, la crèche a été obligée de proposer d'abord l'horaire de 7 à 22h, et puis elle est revenue à un horaire de 7 à 18h, comme presque tous les autres crèches bruxelloises. Fabienne ajoute que cette crèche a permis à beaucoup de femmes de

mieux suivre leurs horaires : « *une femme qui travaille au Delhaize et qui finit à 20h, elle fait quoi avec son enfant ? Un horaire 9h à 17h, une femme en général ne l'a pas* ». Fabienne a dû arrêter son travail de secrétariat de l'aéroport où elle devait effectuer un travail de nuit. Actuellement, la plupart des crèches ouvrent de 7h à 18h et n'accueillent pas les enfants en dehors de ces horaires ». Les parents qui ont des emplois dont les horaires sortent de ce cadre - et Fabienne nous fait bien remarquer que ce sont souvent des emplois occupés par des femmes (vente, nettoyage, etc.) - ne savent que difficilement continuer leur carrière sans trouver d'autres aides⁸.

Deux pièges à l'emploi

Cette difficulté de l'accès aux crèches est renforcée par le peu de gain en termes de revenu qu'offrent les bas salaires comparés aux allocations de remplacement. Sané explique très clairement comment les emplois peu qualifiés ne donnent qu'un léger surplus par rapport à ses allocations de chômage : « *Que je travaille ou pas, c'est la même chose. Il y avait 100 euros de différence. Quand tu travailles, ils te donnent 100 euros de plus. Et pourtant c'est moi qui payais les transports. C'est moi qui payais la crèche de l'enfant. La carte médicale, tout !* ». En travaillant, certains avantages liés au statut d'allocataire social sont retirés, ce qui diminue encore la différence entre le salaire et l'allocation.

Pour Rachida, c'est au moment où elle a commencé à travailler que les coûts de la crèche ont augmenté : « *ils ont augmenté le tarif à la crèche et c'est plus difficile, mine de rien, parce que quand j'étais au CPAS, j'avais tous les avantages. Maintenant que je travaille, il y a tous les désavantages aussi quoi. Et je n'ai plus d'aide, les factures augmentent, tout est réadapté. Donc c'est quand même un peu plus difficile et par rapport à la petite, ses besoins aussi grandissent en ce moment, ils sont un peu plus grands on va dire* ». Rachida explique ce que d'autres parents avec des petits salaires ont remarqué, à savoir que le coût supplémentaire de la crèche (et la diminution de certaines autres formes d'aide) fait en sorte que les parents ne gagnent en fin de compte pas plus qu'avant. Le piège à l'emploi⁹ est évoqué par plusieurs parents, tandis que certains comme Rachida préfèrent travailler quand même, puisque le travail présente d'autres avantages par rapport au seul aspect économique (par exemple la reconnaissance, avoir une utilité, partager du temps avec des collègues, sortir de son « chez soi », ...). D'autres parents comme Fabienne ne voient pas l'utilité de « *travailler plus pour gagner moins* ».

Rachida travaille actuellement dans une association socioculturelle ; elle vivait à la naissance de son premier enfant dans un kot d'étudiant : « *Et puis le jour où j'ai déménagé, parce que j'habitais dans un appartement « une pièce » où on faisait tout, on mangeait, on dormait, enfin bref... Le jour, où j'ai déménagé, que j'ai eu un plus*

8 Il est clair que cette discussion sur l'accessibilité des crèches engage directement une mise en perspective plus large sur les subsides, les règlements de travail des crèches,... mais cela dépasse le cadre de ce texte.

9 Pour une comparaison détaillée des différents avantages et désavantages en termes économiques, voir l'étude de Ricardo Cherenti : FÉDÉRATION DES CPAS (SERVICE INSERTION PROFESSIONNELLE). *Analyse des pièges à l'emploi*, 2005.

d'espace et que j'ai commencé à avoir des rythmes moins difficiles par rapport au sommeil de la petite, etc. Là, j'ai commencé à pouvoir postuler. Enfin postuler, je n'avais pas encore internet non plus, donc, j'allais sur internet en dehors, mais comme j'avais mon enfant qui était toujours avec moi, dans la poussette... ». Les difficultés qu'elle a connues en cherchant du travail avec un jeune enfant ont été nombreuses. Elle a commencé à demander de l'aide: *« J'ai demandé de l'aide au CPAS pour travailler. Et puis on m'a dit « pour travailler, il te faut une crèche ». Et puis c'était un cercle vicieux comme ça. Donc moi, je pouvais à ce moment-là trouver du travail, on m'en avait proposé. Mais je devais aussi faire le nécessaire pour trouver une crèche».* Pas de crèche pas de travail, pas de travail pas de crèche comme une sorte de cercle infernal et répétitif.

Cette histoire exprime de manière récurrente la difficulté de chercher du travail pour les mères seules avec de jeunes enfants. Pour s'inscrire dans une crèche, il faut un travail, pour pouvoir réellement chercher du travail, il faut une crèche. Si une femme a trouvé du travail, elle n'est pas toujours sûre de trouver aussi une place de crèche. Certaines mères attendent alors que l'enfant soit plus âgé, en investissant, dans ce contexte de fortes contraintes, un rôle maternel. D'autres femmes rencontrées, qui ont trouvé du travail avec des jeunes enfants, ont toutes reçus de l'aide des Maisons de l'enfant d'Actiris. Comme les modalités d'inscription permettent un accès plus facile et « en urgence » aux mères en recherche d'emploi (ou en formation), ces femmes sont donc capables de sortir de ce cercle infernal. C'est d'ailleurs comme cela que Rachida est sortie de sa situation : *« Donc, sans place en crèche, je ne pouvais pas travailler. C'est vraiment ça qui m'a bloquée en fait. Et puis, finalement, j'ai suivi une formation, en néerlandais. On m'a expliqué que si je trouvais un travail, alors à ce moment-là, il y avait des solutions d'urgence en quelque sorte. C'était de la mettre avec les enfants d'Actiris. Donc, j'en ai profité en quelque sorte pour faire ma formation. C'était vraiment quelques heures dans l'après-midi. Ça a permis à la petite aussi de côtoyer d'autres enfants».* En suivant une formation en néerlandais, elle avait droit à une place en crèche pour son enfant: *« Donc [avant], évidemment j'étais vraiment avec elle 24 sur 24. Partout où j'allais, je la prenais en fait. Et donc ça m'a permis un peu de respirer, entre guillemets, et elle aussi de voir d'autres enfants. Et puis on m'a proposé du travail. Tout est venu d'un coup en fait ».* L'enfant est alors inscrite pour une première période déterminée à la Maison d'enfants d'Actiris, avant de trouver une place « à long terme » dans une autre crèche partenaire d'Actiris. L'exemple de Rachida montre de manière très parlante, comment est vécu le blocage entre le monde du travail et le manque de possibilités d'inscription des enfants en crèche. Si c'est une sorte de cercle infernal qui caractérise le fonctionnement actuel des crèches qui sont saturées, c'est un premier piège à l'emploi. L'autre piège est la différence entre le salaire net, après déduction du prix de la garde et pertes d'autres avantages sociaux, et le montant des allocations sociales. Les mères bouclent difficilement leurs fins de mois avec les montants des allocations sociales. Ces deux pièges à l'emploi bloquent plusieurs mères pour trouver du travail. Mais l'aspect financier n'est pas la seule reconnaissance que les mères et pères cherchent dans l'emploi, même si l'aspect financier reste central.

Pour élargir le débat sur l'accueil de l'enfance regardons comment Michel Vandebroek et Naomi Geens (2011) ont mis en évidence les trois fonctions de l'accueil de l'enfance qui permettraient de rééquilibrer le système actuel :

- La fonction économique permet aux travailleur(e)s de pouvoir combiner les charges professionnelles avec les obligations familiales.
- La fonction sociale prend en compte des tâches de socialisation pour permettre à l'enfant de connaître différentes expériences de vie et aux parents d'avoir des moments pour « souffler un peu ». Il est aussi question de diminuer les inégalités d'accès dans cette optique.
- La fonction éducative est censée préparer l'enfant à bien grandir dans le monde.

Actuellement, les crèches sont souvent vues comme un moyen qui facilite l'intégration socio-professionnelle et qui assure une fonction éducative par rapport à l'enfant, mais la fonction sociale est souvent sous-représentée. Cette dernière permettrait d'alléger les lourdeurs que représente le fait d'avoir la garde unique des enfants en situation de monoparentalité (complète ou partielle). Complémentairement à sa fonction d'intégration socio-professionnelle, cette fonction sociale permettrait de combler certaines injustices par rapport à l'éducation des enfants. À défaut de possibilités d'accueil accessibles, les inégalités se retournent contre ceux qui ont le moins d'atouts et de ressources pour y faire face. Les femmes venant de milieux plus aisés ont plus de moyens de déléguer des tâches à des « titres-services », des accueillantes, des « nounous », des étudiantes,... Les femmes avec de moindres ressources sont alors confrontées aux solidarités familiales (rarement suffisantes) ou devront renoncer à des possibilités d'emploi (ou quitter un emploi). Dit de manière plus large, en l'absence de possibilités réelles d'accueil des enfants, les personnes n'ont plus alors la disponibilité nécessaire pour suivre une formation, s'investir dans une recherche active d'emploi, ou accepter un emploi proposé.

Références

- Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-capitale, *Memorandum régional et communautaire des CPAS bruxellois 2009*.
- Cherenti, R., Fédération Des CPAS (Service Insertion Professionnelle). *Analyse des pièges à l'emploi*, 2005.
- Martuccelli, D., *La société singulariste*, Armand Colin coll. "Individu et société", Paris, 2010.
- Nicole-Drancourt, C., *Conciliation travail-famille : attention travaux*, Paris, L'Harmattan « logiques sociales », 2009, 236 p.
- Pacte Territorial Pour l'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale, *La monoparentalité à Bruxelles - Un tour d'horizon*, Bruxelles 2010.
- Tremblay, D.-G., *Conciliation emploi- famille et temps sociaux*, Québec: Presses de l'université du Québec, 2004.
- Vandenbroeck, M., Geens N., *Cartografie van de Brusselse Nederlandstalige Kinderopvang 2 - Evoluties 2005 - 2010*. Bruxelles, 2011. Traduction en français téléchargeable sur <http://www.riepp.be>
- Wagener, M., *La monoparentalité à Bruxelles - Première esquisse des données statistiques disponibles*, CriDIS, workingpaper n° 27, 2011, 21p.
- Wagener, M., *Trajectoires monoparentalités à Bruxelles : les femmes face aux épreuves de la parentalité*, Thèse présentée en vue de l'obtention du titre de docteur en sciences sociales et politiques (option sociologie), Louvain, UCL, 2013.
- Wagener, M., Defever C., Mortelmans D., « Les familles monoparentales en Belgique : une approche par les trajectoires professionnelles ». In : Vranken J., Lahaye W., Geerts A. Coppée C., *Annuaire Fédéral de la Pauvreté - Annuaire 2014*. Accoutgeverij, Leuven.

Tout dans ce texte peut être cité ou mentionné librement, à condition d'en citer la source de la façon suivante :

Wagener, M., Les femmes monoparentales face au manque de places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans, Analyse n° 13/2013 du RIEPP, Bruxelles-Louvain-la-Neuve, décembre 2013.

Ce texte est téléchargeable gratuitement sur www.riepp.be